



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT**

le 5 septembre 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, président
Guy Desjardins, maire (ex-officio)
Carl Grimard, conseiller quartier 3
Michel Levert, conseiller quartier 7
Michel Talbot, membre
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Sylvie Lalonde, membre

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION AME2019-18

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Guy Desjardins

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclaration d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Procès-verbal du 8 août 2019

RECOMMANDATION AME2019-19

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Michel Talbot

QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 8 août 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

5. Énoncé de l'urbaniste

L'énoncé de l'urbaniste est présenté.

6. Items différés (aucun)

7. Présentations / Rapports

7.1 Amendement no. 13 au plan officiel - plan secondaire

Marie-Ève Bélanger présente M. Paul Black, à titre de consultant qui a rédigé cet amendement au plan officiel. Mme Bélanger fait la présentation de l'amendement no. 13 au plan officiel - plan secondaire.

Suite aux questions, Mme Bélanger explique que la zone se situant au nord du chemin David se trouve déjà dans la zone urbaine.

M. Serge St-Pierre, 3377 rue Principale, Wendover, demande des détails concernant la station de pompage. Mme Bélanger explique les recommandations quant à l'emplacement de la station de pompage en fonction du plan présenté.

Bertrand Tardif, 1505 rue Caron, Rockland, demande si les égouts sont inclus dans ce projet. Mme Bélanger confirme que selon les plans, le service d'égout ira sur le chemin David.

Bernard Sanscartier, 200 rue Sterling, Rockland, demande quelle est la flexibilité des développeurs en rapport avec le plan. Mme Bélanger explique que le but est d'établir des politiques semblables à ce qui se trouve aux alentours. M. Sanscartier demande s'il peut adapter son développement en fonction du marché et modifier les densités. Julian Lenhart explique que le plan secondaire a pour but de créer une communauté et non un développement. Paul Black explique que l'emplacement des zones de densité peut être changé, cependant le plan a été fait suite aux commentaires reçus de cette communauté.

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que le plan est flexible, mais pour les changements mineurs seulement. M. Paul Black donne quelques explications supplémentaires relatives aux types de densités.

M. Marc Daignault, 3051 Cercle Lemay, fait part des commentaires de Sancore Development Inc (7075863 Canada Inc.) concernant cet amendement et remet un document à cet effet.

Bertrand Tardif, 1505 rue Caron, demande si les espaces verts prévus dans ce plan peuvent être maintenus en forêt au lieu de parc. Mme Bélanger explique qu'il est possible de choisir de maintenir les espaces verts boisés, laquelle décision appartient aux Services communautaires.

RECOMMANDATION AME2019-20

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Guy Desjardins

QUE le comité d'aménagement recommande au conseil l'adoption du règlement 2019-72, soit l'amendement no. 13 au Plan Officiel de la Cité de Clarence-Rockland (plan secondaire).

DIFFÉRÉE

RECOMMANDATION AME2019-21

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Michel Levert

QUE la réunion du comité d'aménagement du mercredi 2 octobre soit reportée au mercredi 9 octobre 2019.

ADOPTÉE

8. **Autres items** (aucune)

9. **Ajournement**

La réunion est ajournée à 20h03.

Mario Zanth, Président

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe